

Lepuix

Eau, prédateurs et nouvelles mesures à l'assemblée générale de la société de pêche

L'assemblée générale de la société de pêche locale s'est tenue récemment en présence de diverses personnalités. À l'ordre du jour notamment de cette réunion, la nouvelle réglementation et l'établissement des tarifs ainsi que du programme d'alevinage.

Réunis récemment en assemblée générale, en présence de Serge Philémon, président de la fédération de pêche du Territoire de Belfort, du député Florian Chauche et de Marie-José Chassignet, représentante de la commune, les membres de l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA), présidée par Julien Colin, ont pris connaissance de la nouvelle réglementation et établi tarifs et programme d'alevinage.



Le nouveau carnet de prises a été présenté par le président de la fédération départementale

Une réduction à 25 cm de la taille de prise des truites fario

À l'unanimité, les pêcheurs de cette société de pêche montagnarde, où les lots de pêche situés en tête de bassin sont parfois réduits à un petit ruisseau, apprécient la réduction à 25 cm de la taille de prise des truites fario.

« Nous sommes parvenus à un accord avec la DDT (N.D.L.R. : la Direction départementale des Territoires), qui a accepté pour deux ans un retour à 25 cm de la taille de prise de la truite fario prolongeable sous réserve de l'évaluation de l'impact de la pêche et de la non-aggrava-

tion de l'état des populations », explique Julien Colin.

Un carnet de capture à tenir obligatoirement

La tenue obligatoire nominative d'un carnet de capture fait aussi partie des nouveautés. « Tout pêcheur doit obligatoirement porter ce carnet et celui-ci doit être rempli immédiatement après toute capture. Il comprend la date, le site de pêche, la durée en heure, minute, le nombre de poissons prélevés et leur taille, ainsi que le nombre de poissons relâchés et leur taille », précise le président.

Bref, de quoi établir des statistiques sérieuses. Sans quoi

la taille ne sera pas maintenue à 25 cm.

« On va bientôt nous interdire de mettre un ver de terre après nos hameçons »

C'est sur fond d'une écologie et d'un bien-être animal différemment appréciés ainsi que sur le manque d'eau en été, les cormorans et autres projets discutables pour les pêcheurs que se sont par ailleurs concentrés les débats. « On va bientôt nous interdire de mettre un ver de terre après nos hameçons », déclare avec humour le président de la fédération départementale de pêche.

Deux augmentations

D'autres sujets ont été abordés lors de cette assemblée générale. Le prix de la carte de pêche a été fixé à 100 €, y compris les deux augmentations imposées (une de 3 € au niveau national et une de 2 € au niveau départemental).

Un repas champêtre a aussi été programmé le 16 juin au bassin. « Cette journée est importante pour notre AAPPMA, une grande partie du bénéfice sera consacrée à l'alevinage de nos rivières », explique Julien Colin.